Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 083-218300614-20260625-111-DE

DEPARTEMENT DU VAR | **REPUBLIQUE FRANCAISE** | **ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN**

VILLE DE FREJUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	45
Conseillers en Exercice	45

SEANCE DU

25 juin 2026

Télétransmission en Préfecture	02 JUIL. 2026
Transmission en Préfecture	
Date Réception	02 JUIL. 2026

Le vingt-cinq juin deux-mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de FREJUS, régulièrement convoqué le dix-sept juin deux-mille vingt-six, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur David RACHLINE, des questions 1 à 4 puis des questions 6 à 51 et de Monsieur Gilles LONGO, Premier Adjoint, à la question 5 puis des questions 52 à la fin.

PRESENTS : M. LONGO, Mme PETRUS-BENHAMOU, M. COLOMAR (de la question 1 à la question 7, puis de la question 10 à la fin), Mme SOLER (de la question 1 à la question 41 puis de la question 43 à la fin), M. AGLIO (de la question 1 à la question 9, puis de la question 11 à la fin), Mme LAUVARD (de la question 1 à la question 41 puis de la question 43 à la fin), M. MARCHAND (de la question 1 à la question 19, de la question 23 à la question 41, puis de la question 43 à la fin), Mme EL AKKADI (de la question 1 à la question 26, puis de la question 39 à la fin), M. JOUNIAUX, Mme PLANTAVIN (de la question 1 à la question 41 puis de la question 43 à la fin), M. DIGANI, Mme LEROY, M. SABBAH, Mme VANDRA*, Mme BRENDLE, M. PERONA (de la question 1 à la question 41 puis de la question 43 à la fin), M. BOURDIN (de la question 1 à la question 41 puis de la question 43 à la fin), M. SIMON-CHAUTEMPS (de la question 1 à la question 4 puis de la question 6 à la fin), M. RENARD, M. JULIEN, Mme CAIETTA, M. BERAUD, Mme STEPHAN, M. DALMASSO (de la question 1 à la question 4 puis de la question 6 à la fin), M. CHIOCCA, Mme FIHIPALAI (de la question 1 à la question 41 puis de la question 45 à la fin), M. ROUX (de la question 1 à la question 42 puis de la question 49 à la fin), Mme BENHABREUCHE, Mme AZAHAF, Mme OUADAH, Mme MIRBELLE, Mme DALMASSO (de la question 1 à la question 29 puis de la question 39 à la fin), Mme AUZELY, M. PITTET, Mme MICHELAN*, M. BONNEMAIN, M. FOTIA, M. CAMILLERI (de la question 1 à la question 10 et de la question 12 à la fin), M. CERRUTTI, Mme SCADUTO, Mme ROMANO.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : Mme Brigitte LANCINE à Mme Carine LEROY, M. Paul VIOLET à Mme Dominique VANDRA, Mme Chloé CHARLET à Mme Katia MICHELAN.

ABSENTS : M. le Maire David RACHLINE (à la question 5, puis de la question 52 à la fin), M. COLOMAR (aux questions 8 et 9), Mme SOLER (la question 42), M. AGLIO (à la question 10), Mme LAUVARD (à la question 42), M. MARCHAND (de la question 20 à la question 22 et à la question 42), Mme EL AKKADI (de la question 27 à la question 38), Mme PLANTAVIN (à la question 42), M. PERONA (à la question 42), M. BOURDIN (à la question 42), M. SIMON-CHAUTEMPS (à la question 5), M. DALMASSO (à la question 5), Mme FIHIPALAI (de la question 42 à la question 44), M. ROUX (de la question 43 à la question 48), Mme DALMASSO (de la question 30 à la question 38), M. CAMILLERI (à la question 11).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Pierre COLOMAR

DELIBERATION N°111

CONDITIONS TARIFAIRES RELATIVES AUX ESPACES ET MATERIELS MUNICIPAUX

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 083-218300614-20260625-111-DE

POLE ADMINISTRATION ET JURIDIQUE **PV/PC/CC/AB/LK/SC**
Service des affaires juridiques
AB/MP

ACTE

PUBLIE DU 03 JUIL. 2026
AU 04 SEP. 2026

NOTIFIE LE _____

Monsieur Patrick PERONA, Adjoint au Maire, expose :

Par délibération n°37 du 9 avril 2026, la ville de Fréjus a fixé les conditions tarifaires de certaines salles, espaces et matériels municipaux.

Dans un souci de simplification et de lisibilité de ces tarifs, il convient d'actualiser ce document unique en précisant les tarifs de l'ensemble des matériels et espaces municipaux mis à disposition par la Ville.
Les conditions tarifaires ont été revues ; certains matériels et lieux municipaux ont été rajoutés.

- **Page 3** :
  - Correction d'une erreur matérielle portant sur une unité de mesure sur un marché de plein vent.
- **Page 13** :
  - Le parvis ainsi que la terrasse Sud sont désormais intégrés à la partie «Villa », et non plus au « parc ».
- **Page 16** :
  - Mise à jour de la tarification pour l'école de musique pour une uniformisation au sein de l'agglomération.
- **Page 19** :
  - Uniformisation des tarifs du terrain de football synthétique et création d'un tarif pour le parking P2 entier.
- **Page 20** :
  - Mise à jour de la tarification pour les piscines pour une uniformisation au sein de l'agglomération.
- **Page 25** :
  - Création d'un tarif pour les locations de salon type T.
- **Page 28** :
  - Création d'un tarif plot béton ainsi que les mâts d'éclairage.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER les tarifs et conditions de mise à disposition relatifs aux espaces et matériels municipaux, conformément au document joint en annexe à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 083-218300614-20260625-111-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, administration générale et moyens généraux réunie le 18 juin 2026 ;

VU l'avis favorable de la commission vie associative, démocratie de proximité, social, politique de la ville, prévention et sécurité réunie le 19 juin 2026 ;

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à la MAJORITE des membres présents et représentés par 37 voix POUR, 7 voix CONTRE (M. BONNEMAIN, Mme AUZELY, M. PITTET, Mme MICHELAN et son mandant Mme CHARLET, M. FOTIA, M. CAMILLERI) et 1 ABSTENTION (Mme ROMANO) ;

APPROUVE les tarifs et conditions de mise à disposition relatifs aux espaces et matériels municipaux, conformément au document joint en annexe à la présente délibération.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var.

AINSI FAIT et DELIBERE à Fréjus, le 25 juin 2026.

POUR EXPEDITION CONFORME

Fréjus, le 2 juil. 2026
Le secrétaire de séance,
Pierre COLOMAR

Fréjus, le 2 juil. 2026
Pour le Maire, l'Adjoint délégué
Paul VIOLET

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 083-218300614-20260625-111-DE

TARIFS ET TAXES DES SERVICES PUBLICS DE LA VILLE DE FREJUS

Recettes de la Ville

Ce document est consultable sur :
www.ville-frejus.fr

Table des matières

1. POLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	2
1.1 Urbanisme	2
2. POLE ATTRACTIVITE TERRITORIALE ET VIE LOCALE/ POLE ADMINISTRATION ET JURIDIQUE	3-24
2.1 Commerce	3-8
2.2 Affaires générales – Affaires funéraires	9
2.3 Enfance, éducation et petite enfance	10-11
2.4 Action culturelle	12-16
2.4.1 Bureau d'accueil des tournages	12
2.4.2 Villa Aurélienne	13
2.4.2 Bis - Maison des Arts	14
2.4.3 Médiathèque Villa Marie	15
2.4.4 Ecole de musique	16
2.5 Archéologie et Patrimoine	17
2.6 Sports et Jeunesse	18-22
2.6.1 Bâtiments sportifs municipaux et espaces divers	18-20
2.6.2 Piscines municipales Maurice Giuge et Gallieni	20
2.6.3 Base Nautique Marc Modena	21-22
3. DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES	23-24
3.1 Gestion du domaine public - Concessionnaires	23-24
3.2 Association – Animations - Proximité	25
3.3 Utilisation des installations municipales par des travailleurs indépendants ou assimilés (cours/leçons particulières en semaine)	26
3.4 Location de matériel électrique / Son et lumière	27
3.5 Location de matériel	28

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 083-218300614-20260625-111-DE

1. POLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1.1 Urbanisme

Précisions concernant la reprographie des documents d'urbanisme :

Pour toute reprographie du dossier PLU, les administrés doivent s'adresser à la Société de Reprographie LOPEZ, sise Le Régulus Bd Jean Moulin à Saint-Raphaël ou par l'intermédiaire du site internet.

Précisions concernant le calcul de la taxe d'aménagement :

La taxe d'aménagement est due pour tous projets de construction, de reconstruction, d'agrandissement, de bâtiments et aménagements de toute nature soumis à autorisations d'urbanisme. Elle est composée d'une part communale et d'une part départementale.

Calcul de la taxe d'aménagement (TA) :
- Pour les constructions : TA = Surface taxable x Valeur forfaitaire x Taux
- Pour les aménagements et installations : TA = Valeur forfaitaire par emplacement (ou par m² de surface) x Taux

TAXE D'AMENAGEMENT (ARTICLES L.331-10 ET SUIV. DU CODE DE L'URBANISME)	
Valeur forfaitaire par m² de surface de construction constituant l'assiette de la taxe d'aménagement	767 €
Valeur forfaitaire par m² de surface de plancher jusqu'à 100 m² de surface taxable sur le terrain (-50 % sous conditions)	384 €
Logements ou locaux d'hébergement bénéficiant de prêts aidés (jusqu'à 50% sous conditions)	384 €
Locaux à usage industriel et artisanal (et annexe), entrepôts et hangars exploités commercialement, parcs de stationnement couvert exploités commercialement (50% sous conditions)	384 €
Valeur forfaitaire des places de stationnement non comprises dans la surface visée à l'article L 331-10 du Code de l'Urbanisme	5 000 €
Taux voté par la commune	5 %
Taux voté par le département	2,3 %
REDEVANCE D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE (ARTICLE L.524-7 DU CODE DU PATRIMOINE)	
Taux par m² déterminé par arrêté ministériel	0,58 €
PARTICIPATION À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
Participation pour le financement de l'assainissement collectif (délibération n°28 du conseil communautaire du 24 juin 2019)	Se référer à la délibération

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 083-218300614-20260625-111-DE

2. POLE ATTRACTIVITE TERRITORIALE ET VIE LOCALE / ADMINISTRATION ET JURIDIQUE

2.1 Commerce

Précisions concernant les 2 secteurs de tarification :

Secteur 1 : Le centre historique délimité par le secteur patrimonial remarquable.
Secteur 2 : Le reste du territoire.

MARCHES DE PLEIN VENT					
	Lieux	**Jours**	**Unité de mesures**	**Période du 1er octobre au 31 mars**	**Période du 1er avril au 30 septembre**
Droit de Place Tarif € / jour / ml	Centre Historique	Mercredi	ml	1,00 €	2,00 €
		Samedi	ml	1,00 €	2,00 €
	Saint-Aygulf	Mardi	ml	2,00 €	3,50 €
		Vendredi	ml	2,00 €	3,50 €
	République	Mardi	ml	2,00 €	3,50 €
		Vendredi	ml	2,00 €	3,50 €
	Fréjus-Plage	Dimanche	ml	3,00 €	5,00 €
	Port-Fréjus	Jeudi	ml	1,00 €	2,00 €
	Gavarini	Jeudi	m2	0,80 € (du 1 octobre au 31 mai)	1,00 € (du 1 juin au 30 septembre)
*Droit de Place / Tarif € / mois / ml	Saint-Aygulf Marché Provençal	Tous les jours	ml	12,00 €	15,00 €

*** un abattement de 50% du tarif sera appliqué sur ce marché aux producteurs locaux ayant leur production au sein de l'agglomération Esterel Côte d'Azur**

MARCHES NOCTURNES		
Marché nocturne Frejus Plage	ml	236 €
Marché nocturne Port Fréjus	ml	160 €

VENTES AU DEBALLAGE – VIDE-GRENIERS - BROCANTES				
VENTES AU DEBALLAGE			**Tous secteurs**	
OBJET DES AUTORISATIONS DE VOIRIE OU DE STATIONNEMENT	**UNITES DE BASE**	**UNITES DE TEMPS**	**PERIODE du 01/10 au 31/03**	**PERIODE du 01/04 au 30/09**
Redevance d'occupation du domaine	ml	jour	2,50 €	5,00 €
VENTES AU DEBALLAGE –EN FAVEUR DE L'ANIMATION DES QUARTIERS				
Droits de place (sur étals) – Saint-Aygulf –	forfait	soirée		110,00 €
Droits de place (sur étals) – Saint-Aygulf –	ml	jour		2,00 €
Droits de place (sur étals) – Port Fréjus	forfait	soirée		133,00 €
Droits de place (sur étals) – Port Fréjus	ml	jour		2,00 €
Droits de place (sur étals) – Centre	forfait	soirée		50,00 €
Droits de place (sur étals) – Centre	ml	jour		1,50 €
VIDE-GRENIERS – BRADERIES (hors associations assurant une mission d'intérêt général)				
Droits de place (sur étals)	ml	jour	5,00 €	5,00 €
Droits de place (autre que sur étals)	ml	jour	5,00 €	5,00 €
BROCANTES (hors associations assurant une mission d'intérêt général)				
Droits de place (cadre général)	ml	jour	5,00 €	5,00 €

**** Toute occupation du domaine public, sans autorisation, faisant l'objet d'un constat, entraînera à l'égard du contrevenant les poursuites prévues par les textes sans préjuger des mesures d'expulsion qui pourraient être prises à son encontre. Les éléments installés seront soumis à la tarification annuelle sans que celle-ci n'ait valeur d'autorisation. Le paiement n'a pas valeur d'autorisation.***

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 083-218300614-20260625-111-DE

EMPLACEMENT HORS MARCHÉS, FOIRES, VENTES AU D			
OBJET DES AUTORISATIONS DE VOIRIE OU DE STATIONNEMENT	UNITÉS DE BASE	UNITÉS DE TEMPS	Secteur 1 / Secteur 2
Vente des denrées de bouches (jusqu'à 10m2)	unité	an	5 200,00 €
Vente de denrées de bouche (plus de 10m2)	m2	an	140,00 €
Vente de denrées de bouche + surfaces annexes (estrades, mobilier...)	m2	an	65,00 €
Ventes de denrées de bouche à partir de véhicules boutiques (camions pizza, food-trucks..)			
Redevance d'occupation du domaine public du 01/01 au 31/12	forfait	an	2 880,00 €
Redevance d'occupation du domaine public par jour	forfait	jour	90,00 €
Voitures			
Exposition de voitures particulières à titre permanent	unité	an	300,00 €
Exposition de voitures particulières à titre temporaire	unité	jour	18,00 €
Véhicules d'exposition (commercialisation de véhicules neufs)	emplacement	jour	200,00 €
Caravanes et bateaux			
Exposition de caravanes et bateaux à titre permanent	unité	an	350,00 €
Exposition de caravanes et bateaux à titre temporaire	unité	jour	18,00 €
Autres emplacements			
Commerce ambulant sur emplacement dans zones piétonnes (sur étals)	ml	mois	140,00 €
Commerce ambulant sur emplacement dans zones piétonnes (sur étals)	ml	jour	5,00 €
Commerce ambulant sur emplacement hors zones piétonnes (autres que sur étals)	ml	jour	4,00 €
Commerce ambulant de fleurs sur emplacements réservés à l'occasion de la Toussaint	ml	jour	2,00 €

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 083-218300614-20260625-111-DE

OCCUPATION ET/OU NEUTRALISATION DU DOMAINE PUBLIC ACCESSOIRE À UNE ACTIVITÉ COMMERCIALE (kiosques)				
Tarif général	m²	jour	0,10 €	
TAXIS				
Droits d'entrée	unité	forfait	1 525,00 €	
BUREAUX DE VENTE				
OBJET DES AUTORISATIONS	**UNITÉS DE BASE**	**UNITÉS DE TEMPS**	**Secteur 1**	**Secteur 2**
			TARIF	
Bureaux de vente ≤ à 15 m²	unité	7 jours	200,00 €	
Bureaux de vente > à 15 m²	m²	7 jours	30,00 €	
Bureaux de vente ≤ à 15 m² pour logements collectifs comprenant au moins 30% de logements sociaux	unité	7 jours	100,00 €	
Bureaux de vente > à 15 m² pour logements collectifs comprenant au moins 30% de logements sociaux (par m² supp.)	m²	7 jours	18,00 €	
Autres activités - Surfaces annexes (estrade, mobilier, place de stationnement)	m²	7 jours	20,00 €	
KIOSQUES PRESSE				
OBJET DES AUTORISATIONS	**UNITÉS DE BASE**	**UNITÉS DE TEMPS**	**Secteur 1**	**Secteur 2**
			TARIF	**TARIF**
Place Clémenceau	Emplacement	an	2 000,00 €	
KIOSQUE DE PLAGE BASE NATURE FRANCOIS LEOTARD				
OBJET DES AUTORISATIONS	**UNITÉS DE BASE**	**UNITÉS DE TEMPS**	**Secteur 1**	**Secteur 2**
			TARIF	
Billeteries et annexes (location vélo, roller ...)	Emplacement	an	3 000,00 €	
KIOSQUE PRIVES HORS PLAGE ET BASE NATURE				
OBJET DES AUTORISATIONS DE VOIRIES OU DE STATIONNEMENT	**UNITÉS DE BASE**	**UNITÉS DE TEMPS**	**Secteur 1**	**Secteur 2**
			TARIF	
Vente de denrées de bouche (jusqu'à 10 m2)	unité	an	5 200,00 €	
Vente de denrées de bouche (au-delà de 10 m2)	m2	an	140,00 €	
Vente de denrées de bouches - surfaces annexes (estrades, mobilier)	m2	an	65,00 €	

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 083-218300614-20260625-111-DE

CHALETS COMMUNAUX				
OBJET DES AUTORISATIONS	UNITÉS DE BASE	UNITÉS DE TEMPS	Secteur 1	Secteur 2
Chalet (mise à dispposition sur le domaine public)	unité	7 jours	100,00 €	
Chalet de Noël (mise à disposition sur le domaine public)	unité	mois	450 € (non alimentaire)	600 € (alimentaire)

FÊTES FORAINES				
OBJET DES AUTORISATIONS	UNITÉS DE BASE	UNITÉS DE TEMPS	Secteur 1	Secteur 2
			TARIF	TARIF
Grands manèges (autos, scooters, avions..)	unité	jour	90,00 €	90,00 €
Autres manèges, manèges enfantins	unité	jour	35,00 €	35,00 €
Baraques foraines (2 m de profondeur)	ml	jour	1,60 €	1,60 €
Baraques foraines (3 m de profondeur)	ml	jour	1,80 €	1,80 €
Baraques foraines (4 m de profondeur)	ml	jour	2,00 €	2,00 €
Distributeurs et autres dispositifs mobiles	unité	jour	20,00 €	20,00 €

MANÈGES, MÉTIERS, ATTRACTIONS DIVERSES HORS FÊTES DIVERSES				
OBJET DES AUTORISATIONS	UNITÉS DE BASE	UNITÉS DE TEMPS	Tous Secteurs	
			TARIF	TARIF
			Du 01/04 au 30/09	Du 01/10 au 31/12
Manèges d'une superficie ≤ à 50 m²	unité	mois	480,00 €	240,00 €
Métiers à éléments mobiles d'une superficie ≤ à 50 m²	unité	mois	420,00 €	210,00 €
Métiers à éléments fixes d'une superficie ≤ à 10 m² (pêche aux canards)	unité	mois	250,00 €	125,00 €
Manèges et métiers à éléments mobiles d'une superficie > à 50 m²	m²	mois	1,20 €	0,60 €
Métiers à éléments fixes d'une superficie > à 10 m²	m²	mois	1,20 €	0,60 €
Trampoline base nature	forfait	an	850,00 €	
Calèches, poneys, ânes…	unité	jour	10,00 €	
Ateliers pour enfants (maquillage, peinture….)	unité	jour	5,00 €	

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 083-218300614-20260625-111-DE

CIRQUES				
OBJET DES AUTORISATIONS	UNITÉS DE BASE	UNITÉS DE TEMPS	Secteur 1	Secteur 2
			TARIF	TARIF
Cirques bâchés (- de 30 m de diamètre) avec ménagerie	unité	jour	100,00 €	100,00 €
Cirques bâchés (- de 30 m de diamètre) sans ménagerie	unité	jour	85,00 €	85,00 €
Cirques bâchés (+ de 30 m de diamètre) avec ménagerie	unité	jour	160,00 €	160,00 €
Cirques bâchés (+ de 30 m de diamètre) sans ménagerie	unité	jour	130,00 €	130,00 €
Cirques de plein air avec ménagerie	unité	jour	70,00 €	70,00 €
Cirques de plein air sans ménagerie	unité	jour	50,00 €	50,00 €
Guignols, marionnettes, autres attractions	unité	jour	35,00 €	35,00 €

ÉTALAGES, DEVANTURES, TERRASSES D'EXPOSITION (artistes et artisans du circuit des métiers d'art du centre historique)			
OBJET DES AUTORISATIONS	UNITÉS DE BASE	UNITÉS DE TEMPS	SECTEUR 1
			TARIF
Etalages et devantures ≤ 5 m²	m²	an	Gratuit
Etalages, devantures et terrasses d'exposition > 5 m²	m²	an	7 €
Occupation du domaine public lors de l'inauguration de l'atelier	m²	an	Gratuit

ÉTALAGES, DEVANTURES (hors circuit des métiers d'Art du centre historique)				
OBJET DES AUTORISATIONS	UNITÉS DE BASE	UNITÉS DE TEMPS	Secteur 1	Secteur 2
			TARIF	TARIF
Etalages et devantures	m²	an	40 €	50 €

PRESTATIONS ARTISTIQUES SUR LE DOMAINE PUBLIC (MUSIQUE, CHANT, DANSE, THEATRE...)				
OBJET DES AUTORISATIONS	UNITÉS DE BASE	UNITÉS DE TEMPS	Secteur 1	Secteur 2
			TARIF	
Redevance d'occupation commerciale du domaine public	Emplacement	jour	50 €	
Redevance d'occupation commerciale du domaine public	Emplacement	1/2 journée	25 €	

EMPLACEMENT POUR MOBILIER DE MICRO-SIGNALÉTIQUE COMMERCIALE				
OBJET DES AUTORISATIONS	UNITÉS DE BASE	UNITÉS DE TEMPS	Secteur 1	Secteur 2
			TARIF	TARIF
Redevance d'occupation commerciale du domaine public	unité	an	80 €	100 €

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 083-218300614-20260625-111-DE

DISPOSITIFS ET APPAREILS DIVERS FIXES				
OBJET DES AUTORISATIONS	UNITÉS DE BASE	UNITÉS DE TEMPS	Secteur 1	Secteur 2
			TARIF	TARIF
Télescopes	unité	an	50 €	50 €

DISPOSITIFS ET APPAREILS DIVERS MOBILES				
OBJET DES AUTORISATIONS	UNITÉS DE BASE	UNITÉS DE TEMPS	Secteur 1 (Centre Ville)	Secteur 2
			TARIF	TARIF
Appareils de cuisson, glacières, rôtissoires, distributeurs	unité	an	50 €	60 €

SUPPORTS PUBLICITAIRES (CHEVALETS, PORTE-MENUS, TOTEMS, PORTIQUES, PRÉENSEIGNES)				
OBJET DES AUTORISATIONS	UNITÉS DE BASE	UNITÉS DE TEMPS	Secteur 1	Secteur 2
			TARIF	TARIF
Fixes ou mobiles	unité	an	50 €	70 €
Drapeaux	unité	an	200 €	250 €

TERRASSES D'EXPOSITION ET DE CONSOMMATION				
OBJET DES AUTORISATIONS	UNITÉS DE BASE	UNITÉS DE TEMPS	Secteur 1	Secteur 2
			TARIF	TARIF
Terrasses fermées (1)	m²	an	72 €	143 €
Terrasses aménagées (2)	m²	an	42 €	83 €
Terrasses ouvertes (3)	m²	an	32 €	73 €

(1) Terrasses fermées : occupation délimitée du domaine public, couverte, close par au moins un côté par une structure supérieure à 1,30 m, destinée à la clientèle du commerce devant lequel elle est immédiatement établie.

(2) Terrasse aménagée : occupation délimitée du domaine public destinée à la clientèle du commerce devant lequel elle est immédiatement établie et aménagée d'une structure ou objet destinés à en définir les extrémités.

(3) Terrasses ouvertes : occupation délimitée du domaine public, non couverte, destinée à la clientèle du commerce devant lequel elle est immédiatement établie et ne présentant aucune structure ou objet servant à en définir les extrémités.

En cas d'occupation illicite du Domaine Public après constat de l'agent compétent, un procés-verbal sera dressé et une taxation d'office correspondant à la surface occupée sans autorisation sera établie pour le mois en cours.

Cette taxation sera majorée de 50% par rapport au tarif en vigueur.

Elle ne saurait être considérée comme autorisation implicite d'occupation .

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 083-218300614-20260625-111-DE

2.2 Affaires générales – Affaires funéraires

Le matériel électoral : urnes et isoloirs peuvent être mis à disposition à titre gracieux pour les associations fréjusiennes qui concourent à la satisfaction d'un intérêt public local et les établissements/organismes publics locaux.

Caractéristiques	Prix au m²	places	Prix
Cimetière Saint-Etienne			
Pleine-terre - 15 ans (2,25 m²)	280€/ m²	2	630,00
Pleine-terre - 30 ans (2,25 m²)	460€/ m²		1 035,00
Pleine-terre - 50 ans (2,25 m²)	1 305€/ m²		2 936,25
Caveau - 50 ans (inférieur ou égal à 3,315 m²)	1 305€/ m²	1,2,3	4 326,07
Caveau - 50 ans (inférieur ou égal à 4,335 m²)		4,6,8	5 657,17
Caveau - 50 ans (supérieur à 3,315 m²)		1,2,3	mode de calcul unique au m² de surface concédée
Caveau - 50 ans (supérieur à 4,335 m²)		4,6,8	
Caveau - Perpétuelle (inférieur ou égal à 3,060 m²	4 525€/ m²	4	13 846,50
Caveau - Perpétuelle (inférieur ou égal à 4,25 m²)			19 231,25
Caveau - Perpétuelle (inférieur ou égal à 4,335 m²		8	19 615,87
Caveau - Perpétuelle (inférieur ou égal à 4,845 m²			21 923,62
Caveau - Perpétuelle (inférieur ou égal à 5,61 m²)		12	25 385,25
Caveau - Perpétuelle (supérieur à 3,060 m²)		4	mode de calcul unique au m² de surface concédée
Caveau - Perpétuelle (supérieur à 4,25 m²)			
Caveau - Perpétuelle (supérieur à 4,335 m²)		8	
Caveau - Perpétuelle (supérieur à 4,845 m²)			
Caveau - Perpétuelle (supérieur à 5,61 m²)		12	
Columbarium - 15 ans		2 urnes	575,00
Columbarium - 30 ans		2 urnes	1 120,00
Caveau et Terrain Commun		1	Gratuit
Caveau Provisoire (droit d'entrée 9,00€ + 1,50€/ jrs jusqu'au 30ème jour puis 2,00€/jrs à partir du 31ème jour)		1	9,00 + selon durée
Cimetière Saint-Léonce			
Pleine-terre - 15 ans (2,25 m²)	280€/ m²	2	630,00
Pleine-terre - 30 ans (2,25 m²)	460€/ m²		1 035,00
Pleine-terre - 50 ans (2,25 m²)	1 305€/ m²		2 936,25
Caveau - 50 ans (3,315 m²)	1 305€/ m²	1,2,3	4 326,07
Caveau - 50 ans (4,335 m²)		4,6,8	5 657,17
Caveau - Perpétuelle (3,060 m²)	4 525€/ m²	4	13 846,50
Caveau - Perpétuelle (4,335 m²)		8	19 615,87
Caveau - Perpétuelle (5,61 m²)		12	25 385,25
Cimetière de la Colle de Grune			
Pleine-terre - 15 ans (2,25 m²)	310€/ m²	2	697,50
Pleine-terre - 30 ans (2,25 m²)	600€/ m²		1 350,00
Pleine-terre - 50 ans (2,25 m²)	1 695€/ m²		3 813,75
Caveau - 50 ans (2,45 m²)	1 695€/ m²	2	4 152,75
Caveau - 50 ans (3,68 m²		4,6	6 229,12
Enfeu - 30 ans		1	1 650,00
Enfeu - 30 ans		2	5 000,00
Enfeu - 50 ans		1	2 750,00
Enfeu - 50 ans		2	8 300,00
Columbarium - 15 ans		2 urnes	700,00
Columbarium - 30 ans		2 urnes	1 300,00
Autorisation pose de plaque équipement public - Mur des Veilleurs		1 plaque	10,00
Cavurne - 15 ans (0,36 m²)		4 urnes	1 100,00
Cavurne - 30 ans (0,36 m²)		4 urnes	1 700,00

Les administrés souhaitant l'acquisition d'une concession doivent s'adresser par courrier au service Administration funéraire, Mairie de Fréjus CS 70108 83608 Fréjus Cedex ou par mail.Leur demande sera étudiée selon un ensemble de critères parmi lesquels figurent notamment les emplacements disponibles, la superficie de la concession sollicitée au regard de celle du cimetière ou les liens du demandeur avec la commune.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 083-218300614-20260625-111-DE

2.3 Enfance et Accueil Famille, Education et Petite Enfance

Modalités de calcul des prestations péri et extra-scolaires et tarifs

La tarification des prestations est fixée par délibération du conseil municipal. Elle prévoit une tarification pour les familles domiciliées à Fréjus au titre de leur résidence principale.

La tarification des prestations est calculée sur la base d'un taux d'effort appliqué au Quotient Familial (QF), sauf pour l'accueil du matin dont la tarification est forfaitaire.

Le calcul du QF, s'effectue 1 fois par an au moment des périodes d'inscription scolaire ou de renouvellement. Ce calcul est fixé pour une année scolaire du 01/09 au 31/08 et ne peut être révisé sauf en cas de modification de la composition du foyer (arrivée d'un nouvel enfant, séparation ou décès).

Le calcul du tarif s'effectue selon la formule suivante : Tarif = taux d'effort X QF

Le taux d'effort fixé par la Ville après validation de la CAF est assorti d'un tarif plancher (minima) et d'un tarif plafond (maxima).

Accueil du matin (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

La tarification de l'accueil du matin est forfaitaire et d'un montant journalier de 0,50 € par enfant.

Accueil périscolaire du soir en maternelle (lundi, mardi, jeudi, vendredi)				
La tarification de l'accueil périscolaire du soir en maternelle est calculée sur la base d'un taux d'effort multiplié par le QF et se présente comme suit :				
Activités	Taux d'effort	Calcul	Tarif plancher	Tarif plafond
Activités périscolaires du soir en maternelle	0,08%	0.08% du QF	0,75 €	1 €
Accueil périscolaire du soir en élémentaire				
La tarification de l'ensemble des activités proposées est calculée sur la base d'un taux d'effort multiplié par le Quotient Familial (QF) et se présente comme suit :				
ACTIVITÉS	Taux d'effort	Calcul	Tarif plancher	Tarif plafond
Activités périscolaires de 16h30 à 18h30	0.15%	0.15 x QF	0.75€	2 €
Activité « devoirs » de 16h30 à 17h30	0.08%	0.08 x QF	0.40€	1 €
Accueil périscolaire après les devoirs de 17h30 à 18h30	0.08%	0.08 x QF	0.35€	1 €
ALSH du mercredi				
La tarification de l'ALSH du mercredi est calculée sur la base d'un taux d'effort multiplié par le Quotient Familial (QF) et se décline à compter du 1er septembre 2026 comme suit :				
ACTIVITÉS	Taux d'effort	Calcul	Tarif plancher	Tarif plafond
Matinée – fin à 13h30 (ouverture à 13h20)	0.8%	0.80 x QF	4 €	11 €
Après-midi – à p. 13h30 (ouverture à 13h20)	0.4%	0.40 x QF	1.40€	8 €
Journée complète	1.15%	1.15 x QF	5 €	19 €
ALSH des vacances				
La tarification journalière de l'ALSH des vacances est calculée sur la base d'un taux d'effort multiplié par le Quotient Familial (QF) et se décline à compter du 1er septembre 2026 comme suit :				
Activités	Taux d'effort	Calcul	Tarif plancher	Tarif plafond
Journée complète	1.15%	1.15 x QF	5,00 €	19 €

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 083-218300614-20260625-111-DE

Des mini-séjours de 3 jours et 2 nuitées sont proposés. Ces séjours sont réservés aux enfants de loisirs élémentaires pour la période concernée, au tarif forfaitaire de 25€ par séjour à com

Cas particuliers

Pour les enfants faisant l'objet d'une mesure de placement en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) ou en famille d'accueil (enfant placé par l'Aide Sociale à l'Enfance), une tarification unique est appliquée pour la facturation des activités. Au 1er septembre 2026, elle est définie comme suit :

ACTIVITÉS	Tarifs journaliers
Accueil du matin en maternelle et élémentaire de 7h30 à 8h20	0,50 €
Accueil du soir en maternelle de 16h30 à 18h30 (temps de goûter de 16h30 à 16h45)	0,75 €
Activités périscolaires du soir en élémentaire de 16h30 à 17h30 (temps de goûter de 16h30 à 16h45)	0,75 €
Activité « devoirs » de 16h30 à 17h30 (temps de goûter de 16h30 à 16h45)	0,40 €
Accueil périscolaire après les devoirs de 17h30 à 18h30	0,35 €
ALSH mercredi, matin jusqu'à 13h30 (ouverture à 13h20)	4 €
ALSH mercredi, après-midi, à p. de 13h30 (ouverture à 13h20)	1,40 €
ALSH mercredi et vacances en journée complète	5 €

Tarification de la restauration scolaire

Le coût du repas est fixé dans le contrat de restauration et revalorisé pour chaque année scolaire conformément au contrat. Une partie du coût du repas est pris en charge par la collectivité et les familles s'acquittent d'une participation financière basée sur une modulation par tranches du quotient familial. La grille tarifaire est soumise à validation du Conseil Municipal pour une application au 1er septembre 2026 et se décline comme suit :

Tranches	Quotient familial	Tarif
1	De 0 à 400€	3,20 €
2	De 401€ à 600 €	3,31 €
3	De 601€ à 800 €	3,42 €
4	De 801 € à 1000€	3,53 €
5	De 1001 € à 1200 €	3,64 €
6	De 1201 € à 1400 €	3,75 €
7	De 1401 € à 1600 €	3,86 €
8	De 1601 € à 2000 €	3,97 €
9	De 2001 € à 2400 €	4,10 €
10	De 2401 € à 2800 €	4,23 €
11	De 2801 € à 3200 €	4,36 €
12	>3201 €	4,50 €

Pour les enfants faisant l'objet d'une mesure de placement en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) ou en famille d'accueil (enfant placé par l'Aide Sociale à l'Enfance), une tarification unique est appliquée à hauteur de 3.20€.

PARTICIPATIONS FAMILIALES AUX STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Les familles s'acquittent d'une participation financière au titre de la Prestation de Service Unique (PSU) calculée sur la base d'un tarif horaire fixé d'après un barème établi par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Var, en fonction des ressources du foyer et du nombre d'enfants à charge.

En cas d'absence de ressources, le taux d'effort s'applique :

- sur un forfait minimal mensuel dit « plancher » de 814,62 €,

* sous réserve de modification. Le cas échéant, les nouvelles tarifications seront consultables sur la délibération du conseil

Le seuil d'exclusion des ressources est de 20,07 €

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 083-218300614-20260625-111-DE

2.4 Action culturelle

2.4.1 Bureau d'accueil des tournages

GRILLE TARIFAIRE RELATIVE A LA REMUNERATION DES MISES A DISPOSITION DE SITES, DE BATIMENTS, D'ESPACES OU DE TERRAINS DE LA VILLE POUR DES TOURNAGES AUDIOVISUELS, CINEMATHOGRAPHIQUES OU DE PRISES DE VUES

TARIFS DE REFERENCE POUR LES DECORS SITUES A FREJUS

Unité de temps	Type de tournage	Catégorie de décor			
		A	B	C	D
Journée (12 heures) ou Demi-journée (6 heures demi tarif) Nuit : tarif doublé	Cinéma (LM)/ Publicité	500 €	800 €	1 000 €	2 000 €
	TV Fiction/Programme de flux	450 €	700 €	850 €	1 700 €
	Clip - Film institutionnel	250 €	400 €	450 €	1 000 €
	Documentaire/ shooting photo	100 €	100 €	150 €	250 €
	Cinéma (CM)	100 €	100 €	150 €	250 €

Les différents types de production :

Cinéma : - long métrage - court métrage	Entrent dans la catégorie "cinéma" tous les films destinés à une première diffusion en salles de projection : - un long métrage : durée 60 mn - un court métrage : jusqu'à 50 mn
Publicité	Constitue une "publicité", toute séquence filmée destinée à promouvoir un produit ou des prestations.
TV Fiction/Programme de flux	Constitue une fiction, TV toute œuvre de long métrage de fiction tels le "docu-fiction" et les "séries télévisées". Par programme de flux, on entend "toute production de téléréalité ou en général d'émission de télévision
Film institutionnel	Constitue un film institutionnel, toute œuvre audiovisuelle destinée à un usage de communication ou à des supports de communication du type internet, DVD promotionnel
Documentaire	Constitue un documentaire, toute œuvre de moyen ou de long métrage qui propose un sujet historique ou d'actualité. Un reportage est d'un format très court. Les tarifs ne s'appliquent pas aux documentaires d'information
Clip	Constitue un clip, un film vidéo, destiné à illustrer une œuvre musicale ou cinématographique ou à promouvoir une personne

(*) Les prises de vue peuvent être des photographies. Elles sont rattachées au type de production pour lequel elles sont destinées.

Les différentes catégories de décor :

A (Extérieur)	Constitue un décor de catégorie A, tous espaces extérieurs naturels ou construits (jardin, place...)
B (Standard)	Constitue un décor de catégorie B, tous équipements municipaux (tels un complexe sportif, une salle polyvalente…)
C (Atypique)	Constitue un décor de catégorie C, tous espaces dont la spécificité ne les situe pas au sein de la catégorie B par leur localisation (maison forestière) ou leur singularité (hôtel particulier, immeuble, villa...) mais encore le "studio marin" (ex: piscine Maurice Guige),
D (Prestige)	Constitue un décor de catégorie D, tous espaces prestigieux de caractère architectural rare ou inscrit au titre des Monuments historiques

Dans le cadre de tournage nécessitant un accompagnement, ouverture et fermeture ou gardiennage des locaux (exemple tournage de nuit) une refacturation sera appliquée

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 083-218300614-20260625-111-DE

2.4.2 Villa Aurélienne

VILLA AURELIENNE	1/2 journée	Journée	(à partir de 18 h)	Forfait WE
POUR MANIFESTATIONS à BUT LUCRATIF (évènements, conférences, concerts, spectacles, réceptions….) organisées par des sociétés / entreprises :				
*Ensemble des locaux	1 000 €	2 000 €	1 500 €	3 500 €
*Tous salons du RDC + hall	800 €	1 600 €	1 000 €	2 500 €
*Atrium	500 €	1 000 €	500 €	1 500 €
*Salon de Musique (RDC - 80 places assises)	500 €	1 000 €	500 €	1 500 €
* Salle d'exposition et son annexe (1er étage - 100 personnes assises)	500 €	1 000 €	500 €	1 500 €
*Salon bleu (RDC - 10 personnes)	200 €	400 €	300 €	700 €
*Salon rouge (RDC - 15 personnes)	200 €	400 €	300 €	700 €
*Salle de réunion (RDC - 35 personnes)	200 €	400 €	300 €	700 €
* Esplanade et terrasse Sud (forfait journée)		1 000 €		
POUR MANIFESTATIONS à BUT NON LUCRATIF (évènements, conférences, réunions, AG, concerts, spectacles, réceptions….) organisées par des sociétés / entreprises :				
*Ensemble des locaux	500 €	1 000 €	700 €	1 500 €
*Tous salons du RDC + hall	300 €	600 €	500 €	800 €
*Atrium	200 €	400 €	300 €	600 €
*Salon de Musique (RDC - 80 places assises)	200 €	400 €	300 €	600 €
* Salle d'exposition et son annexe (1er étage - 100 personnes assises)	200 €	400 €	300 €	600 €
*Salon bleu (RDC - 10 personnes)	150 €	300 €	200 €	400 €
*Salon rouge (RDC - 15 personnes)	150 €	300 €	200 €	400 €
*Salle de réunion (RDC) - 35 personnes)	150 €	300 €	200 €	400 €
* Esplanade et terrasse Sud (forfait journée)		700 €		
POUR MANIFESTATIONS à BUT LUCRATIF (évènements, conférences, concerts, spectacles, réceptions….) organisées par des associations :				
*Ensemble des locaux	800 €	1 500 €	1 000 €	2 500 €
*Tous salons du RDC + hall	500 €	1 000 €	500 €	1 500 €
*Atrium	300 €	500 €	500 €	800 €
*Salon de Musique (RDC - 80 places assises)	300 €	500 €	500 €	800 €
* Salle d'exposition et son annexe (1er étage - 100 personnes assises)	300 €	500 €	500 €	800 €
*Salon bleu (RDC - 10 personnes)	200 €	400 €	300 €	600 €
*Salon rouge (RDC - 15 personnes)	200 €	400 €	300 €	600 €
*Salle de réunion (RDC - 35 personnes)	200 €	400 €	300 €	600 €
* Esplanade et terrasse Sud (forfait journée)		500 €		
POUR MANIFESTATIONS à BUT NON LUCRATIF (évènements, conférences, réunions, AG, concerts, spectacles, réceptions….) organisées par des associations :				
*Ensemble des locaux	300 €	600 €	500 €	900 €
*Tous salons du RDC + hall	200 €	400 €	300 €	600 €
*Atrium	100 €	200 €	150 €	300 €
*Salon de Musique (RDC - 80 places assises)	100 €	200 €	150 €	300 €
* Salle d'exposition et son annexe (1er étage - 100 personnes assises)	150 €	300 €	200 €	400 €
*Salon bleu (RDC - 10 personnes)	80 €	120 €	100 €	180 €
*Salon rouge (RDC - 15 personnes)	80 €	120 €	100 €	180 €
*Salle de réunion (RDC) - 35 personnes)	80 €	120 €	100 €	180 €
* Esplanade et terrasse Sud (forfait journée)		250 €		

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 083-218300614-20260625-111-DE

PARC DE LA VILLA AURELIENNE	Journé
POUR MANIFESTATIONS à BUT LUCRATIF organisées par des sociétés / entreprises	3 000 €
POUR MANIFESTATIONS à BUT NON LUCRATIF organisées par des sociétés / entreprises	1 500 €
POUR MANIFESTATIONS à BUT LUCRATIF organisées par des associations	1 000 €
POUR MANIFESTATIONS à BUT NON LUCRATIF organisées par des associations	500 €
POUR MANIFESTATIONS à BUT CARITATIF organisées par des associations et/ou sociétés	Gratuité

2.4.2 Bis - Maison des Arts	
Maison des Arts (ex salle Vernet)	La semaine : du lundi au dimanche
POUR MANIFESTATIONS CULTURELLES organisées par des sociétés, des artistes et associations non frejussiennes.	
RDC 159 m² (capacité 200 personnes)	50 €
Précisions concernant la tarification et les conditions tarifaires relatives aux espaces et matériels municipaux à vocation non sportive :	
L'ensemble des espaces et matériels sont mis à disposition à titre gracieux pour les personnes ou . Associations fréjusiennes qui concourent à la satisfaction d'un intérêt public local et dont l'entrée du public reste gratuite (aucun droit d'entrée ne doit être appliqué aux spectateurs), exonération également pour les associations fréjusiennes dont l'entrée est réservée aux adhérents, . Artistes et artisans du Circuit des métiers d'Art de Fréjus. . Etablissements scolaires et établissements d'enseignement supérieur ou spécialisés, . Etablissements publics locaux (CCAS, Office de Tourisme, école de musique...) de Fréjus, . Organismes publics (Autorités de Police, de sécurité et de prévention, administrations militaires...) avec ou non un droit d'entrée appliqué (utilité publique), . Associations syndicales de lotissement de Fréjus gérées bénévolement.	
La gratuité ne s'applique pas pour les cas suivants : . Etablissements listés ci-dessus, qui réserve une salle municipale et annule leur réservation soit sans prévenir préalablement soit en prévenant moins de 72 h avant.	

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 083-218300614-20260625-111-DE

2.4.3 Médiathèque Villa Marie	
TARIFS FORFAITAIRES DES REPRODUCTIONS	
Frais d'affranchissement pour l'envoi de documents (photocopies, PEB)	7,00 €
Photocopie noir et blanc A4 (la page)	0,05 €
Photocopie noir et blanc A3 (la page)	0,10 €
Photocopie couleur A4 (la page)	0,10 €
Photocopie couleur A3 (la page)	0,20 €
Scan au-delà de 10 pages (prix pare pages)	0,70 €
TARIFS DES ABONNEMENTS	
Gratuité du prêt : • pour les moins de 25 ans • pour les étuduants • pour les demandeurs d'emploi et titulaires des *minima* sociaux (sur présentation d'un justificatif) • pour les adhérents du CCAS • pour les adhérents à « L'Ivre de Mer » • pour les adhérents à Domici'livres • pour les collectivités (avec convention)	
Abonnement annuel	5,00 €
Frais annuels d'inscription à un atelier	48,00 €
Frais annuels d'inscription à deux ateliers	80,00 €
GRILLE DES TARIFS FORFAITAIRES POUR LE REMPLACEMENT DE FOURNITURES PERDUES, VOLEES OU DETERIOREES	
Remplacement de la carte d'abonnement	2,00 €
Pochette feutrine simple	1,20 €
Pochette feutrine double	2,50 €
Boîtier CD multiple	1,50 €
Boîtier DVD simple	1,50 €
Boîtier sécurisé simple	1,60 €
Boîtier sécurisé multiple	2,50 €
Pochette plastique pour DVD et CD rom	1,00 €
Lecteur audio DAISY	400,00 €
Ipad	400,00 €
Etui rigide pour ipad et tablette	30,00 €
Câble iPad, chargeur ipad de marque Apple	25,00 €
Liseuse, tablette	150,00 €
Housse souple pour liseuse	15,00 €
Stylet liseuse	10,00 €
Câble USB liseuse	8,00 €
Câble USB tablette	20,00 €
Chargeur tablette	20,00 €
Achat de sac recyclable	1,00 €
Manette de jeux vidéo	50,00 €
GRILLE DES TARIFS FORFAITAIRES POUR LE DÉDOMMAGEMENT D'UN DOCUMENT PERDU, VOLÉ OU DÉTÉRIORÉ (ÉQUIPEMENT DU DOCUMENT COMPRIS)	
Catégorie 1	7,00 €
*livre au format de poche Adulte et Jeunesse, manga ou équivalent - *revue Adulte et Jeunesse	
Catégorie 2	12,00 €
*livre Jeunesse (album, documentaire, BD, roman)	
Catégorie 3	16,00 €
*bande dessinée Adulte	
Catégorie 4	20,00 €
*livre Adulte (roman, documentaire) - *CD (disque compact audio) - *livre CD	
Catégorie 5	35,00 €
*coffret 2 CD - * *DVD (avec DVD Bonus éventuellement) - *	
Catégorie 6	50,00 €
*coffret de 3 à 5 CD - *coffret 2 DVD - *livre d'art standard - *Jeu vidéo	
Catégorie 7	70,00 €
*coffret 6 CD - *coffret 3 DVD *méthode de langue	
Catégorie 8	Valeur d'achat ou de rachat
*livre rare ou précieux (pop-up, livre d'artiste...) - *coffret de plus 6 CD ou de plus de 3 DVD	

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 083-218300614-20260626-111-DE

2.4.4 Ecole de musique

TARIFS ANNUELS ANNEE SCOLAIRE

			1er Adhérent	2° Adhérent **(-15%)**	3° Adhérent **(-25%)**
MUSIQUE	Cursus	CYCLE INITIATION ET CYCLE 1			
		Eveil musical (3-5 ans)	145,00	123,00	109,00
		Initiation à l'instrument (6 ans)	200,00	170,00	150,00
		1 instrument + formation musicale + pratiques collectives	235,00	200,00	176,00
		2 instruments	410,00	348,00	307,00
		3 instruments	685,00	582,00	514,00
		CYCLES 2 ET 3			
		1 instrument + formation musicale + pratiques collectives	255,00	217,00	191,00
		2 instruments	480,00	408,00	360,00
		3 instruments	745,00	633,00	559,00
	Hors Cursus	1 instrument + pratiques collectives + formation musicale	245,00	208,00	184,00
		1 instrument + 1 pratique collective	265,00	225,00	199,00
		2 instruments + 1 pratique collective	525,00	446,00	394,00
		1 pratique collective	145,00	123,00	109,00
		1 activité complémentaire	125,00	106,00	94,00
		LOCATION INSTRUMENT	150,00	127,00	113,00
		FORMATION MUSICALE SEULE	120,00	102,00	90,00
ART DRAM.	Hors Cursus	CYCLE INITIATION ET CYCLE 1			
		Art Dramatique / Théâtre	225,00	192,00	169,00

Billetterie Concerts Cartes Blanches et Concert des Professeurs: 5€, gratuit pour les moins de 18 ans

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 083-218300614-20260625-111-DE

2.5 Archéologie et Patrimoine

ENTREES MONUMENTS HISTORIQUES ET ANIMATIONS

Formule	Tarif (à compter de janvier 2024)
Entrée 1 Site : Amphithéâtre, musée, Chapelle Cocteau	3,00 € (gratuité pour Théâtre Romain seul)
Fréjus-Pass 5 Sites : Validité 7 jours	6,00 €
Fréjus Pass REDUIT 5 Sites	4,00 €
Billet 1 Site Exonéré + Fréjus Pass selon conditions	0,00 €
Visite en scène	**8,00 €**
Visite en scène - 12ans	**6,00 €**
Séance 2h pour les scolaires hors territoire	**110,00 €**
Séance 3h pour les scolaires hors territoire	**150,00 €**
Activité Archimômes	4,00 €
Visite botanique	6,00 €

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 083-218300614-20260625-111-DE

2.6 Sports et Jeunesse

2.6.1 Bâtiments sportifs municipaux et espaces divers

BATIMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX

COMPLEXES SPORTIFS ET SALLES POLYVALENTES (utilisation par des clubs et associations externes et manifestations à but lucratif)

LIEUX	Tarifs (unité de temps)	
SAINTE CROIX	Par heure	Par jour
Grande salle (gymnase)	60,00 €	600,00 €
Salle spécialisée Tatami (judo, karaté)	35,00 €	350,00 €
Salle de réunion 1er etage Jean Marques	25,00 €	250,00 €
Salle « Pôle Enfance » / Tennis de table	50 €	500 €
JEAN VILAIN	Par heure	Par jour
Grande salle (gymnase)	50 €	500,00 €
Salle de gymnastique « JO TEDESCO »	35 €	350 €
Salle Fitness "Pierre Argenti"	30 €	300,00 €
Salle de musculation "Roland Surfaro"	40,00 €	400,00 €
Salle de réunion	20,00 €	200,00 €
Salle de boxe "Sébastien Curti"	50,00 €	300,00 €
Salle spécialisée 1er étage DOJO (Tatami)	50,00 €	500,00 €
HALLE DES SPORTS GALLIENI	Par heure	Par jour
Grande salle	50,00 €	500,00 €
HALLE DES SPORTS LES CHENES, REGIS AUZERAU	Par heure	Par jour
Grande salle	45,00 €	450,00 €
SALLE POLYVALENTE DE FREJUS-PLAGE	35,00 €	350,00 €
SALLE POLYVALENTE JACKY DUCONSEIL (CAIS-MALBOULSQUET)	25,00 €	250,00 €
SALLE POLYVALENTE HYPPOLYTE FABRE	50,00 €	500,00 €
PLATEAU (Terrain) Hyppolyte Fabre	20,00 €	200,00 €
SALLE DE LA MAIRIE ANNEXE DE LA TOUR DE MARE	70,00 €	500,00 €
Mur D'escalade	20,00 €	200,00 €
BASE NATURE		
BASE NATURE	Par demi-journée	Par jour
Terrain de boules 1 : Lyonnaise espace fermé	175,00 €	350,00 €
Terrain de boules 2 Pétanque : espace ouvert (à coté caquot)	125,00 €	250,00 €

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 083-218300614-20260625-111-DE

ESPACES DIVERS		
STADE GALLIENI		
Pelouse	60 €	600 €
Installations d'athlétisme (tarif par athlète)	5 €	8 €
STADE DES CHENES	35 €	350 €
ESPACE CAQUOT : mise à disposition aux sociétés ou associations à but lucratif	3 000 m² / jour	6 000 m² / jour
1 à 3 jours	1 100 €	2 200 €
4 à 6 jours	1 000 €	2 000 €
au-delà de 6 jours	900 €	1 800 €
Location au m2 de l'espace caquot	1€ le m2 par jour	
Nettoyage (sanitaires ou sol) par évènement (montant forfaitaire)	700 € (sanitaires)	
ESPACE CAQUOT : mise à disposition aux sociétés ou associations à but non lucratif	3 000 m² / jour	6 000 m² / jour
1 à 3 jours	550 €	1 100 €
4 à 6 jours	500 €	1 000 €
7 à 10 jours	450 €	900 €
au-delà de 10 jours	350 €	700 €
Location au m2 de l'espace caquot	1€ le m2 par jour	
Nettoyage (sanitaires ou sol) par évènement (montant forfaitaire)	700 € (sanitaires)	
BASE NATURE : mise à disposition aux sociétés ou associations à but lucratif	Par demi-journée	Par jour
Terrain de football synthétique n°1	325 €	650 €
Terrain de football synthétique n°2	325 €	650 €
Terrain de rugby synthétique (n°4) (Open)	275 €	550 €
Terrain de football synthétique n°3 (open)	275 €	550 €
Tarmac Caquot P2	275 € moitié 550 € entier	550 € moitié 1100 € entier
Tarmac basket	550 €	1 100 €
Espace spécifique : Prairie prix en € au m²	0,30 le m² par jour	
Skatepark	1 250,00 €	2 500,00 €
Piste d'atterrissage complète (durée inférieure à 7 jours)		4 400 €
Piste d'atterrissage complète (de 7 à 15 jours)		4 000 €
Piste d'atterrissage complète (16 jours et plus)		3 550 €
(NB : PRIX DE LA PISTE MODULABLE EN FONCTION DE LA SURFACE LOUEE)		
Un modulaire vestiaire		200,00
BASE NATURE : mise à disposition aux associations à but non lucratif	Par demi-journée	Par jour
Terrain de football synthétique n°1	200 €	400 €
Terrain de football synthétique n°2	150 €	300 €
Terrain de rugby synthétique (n°4) (Open)	150 €	300 €
Terrain de football n°3 (open)	150 €	300 €
Tarmac Caquot P2	100 € moitié 200 € entier	200 € moitié 400 € entier
Tarmac basket	200 €	400 €
Skatepark	625 €	1 250 €
Piste d'atterrissage complète (durée inférieure à 7 jours)		3 650 €
Piste d'atterrissage complète (de 7 à 15 jours)		3 450 €
Piste d'atterrissage complète (16 jours et plus)		3 100 €
(NB : PRIX DE LA PISTE MODULABLE EN FONCTION DE LA SURFACE LOUEE)		
Un modulaire vestiaire		100 €
Base nature frais supplémentaires		
Forfait évacuation des déchets (regroupement des déchets à la charge de l'organisateur)	8000 euros	
Forfait de nettoyage total des déchets	20 000 euros	
Dans le cas où la commune serait amenée à louer du matériel ou prestations de service supplémentaire auprès d'un tiers pour répondre à une demande spécifique d'un utilisateur (décision à la discrétion de la commune), les frais afférents à cette demande seront entièrement répercutés sur ce dernier.		
COURTS DE TENNIS GALLIENI	Par heure	
Court extérieur	10 €	
Court couvert terre battue	15 €	
Court padel tennis	20 €	
COURTS DE TENNIS AUZERAU	Par heure	
Court couvert	12 €	
Court extérieur	10 €	
LOCATION - CENTRE D'ANIMATION DE VILLENEUVE	Par heure	
Salle polyvalente	25 €	
Petite salle	20 €	
Assemblée Générale de copropriété	20 €	

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 083-218300614-20260625-111-DE

UTILISATION DES INSTALLATIONS MUNICIPALES PAR DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS OU ASSIMILES (PARTICULIERES EN SEMAINE)		
Libellé	Tar	
HALLE DES SPORTS DE SAINTE CROIX		
Salle spécialisée (tatami)	20,00 €	
Petite salle	20,00 €	
HALLE DES SPORTS JEAN VILAIN		
Salle de gymnastique	20,00 €	
Salle de Fitness "Jo Tedesco"	20,00 €	
Salle EPS	20,00 €	
Salle de musculation	20,00 €	
Salle de boxe	20,00 €	
SALLE POLYVALENTE DE FREJUS PLAGE	15,00 €	
SALLE POLYVALENTE HIPPOLYTE FABRE	15,00 €	
SALLE POLYVALENTE JACKY DUCONSEIL (CAIS-MALBOUSQUET)	15,00 €	
LOCATION RING DE BOXE	330 €/jour	
PISCINES GALLIENI ET GIUGE		
Leçon particulière de 30 mn	6,00 €	
Petit bassin Piscine Giuge (tarif horaire unique)	40 €	
LIGNE D'EAU (base 10 entrées)	18 €	
GYMNASES		
Sainte Croix	15,00 €	
Jean Vilain	15,00 €	
Gallieni	15,00 €	
Auzereau	15,00 €	
AUTRES LOCAUX (NON SPORTIFS)	15,00 €	
MATERIELS SPECIFIQUES		
Libellé	Par heure	Par jour
MATERIELS SPECIFIQUES de l'école de voile (Location de bateaux de sécurité lors de manifestations nautiques)	50,00 €	400,00 €
MATERIEL DE TRANSMISSION (location type VHF)	5	45,00 €
LOCATION DE TATAMIS (JUDO, KARATE)	10 € l'unité	
ECOLE MUNICIPALE DE SPORTS / STAGES MULTISPORTS / ECOLE MUNICIPALE DE FOOT		
ECOLE MUNICIPALE DE SPORTS (EMS)	45 € par an	
STAGES MULTISPORTS	30 € la semaine	25 € la semaine en cas de jour férié
Ecole Municipale de Foot	22 € par an	
2.6.2 Piscines municipales Maurice Giuge et Gallieni		
TARIFS		
TARIFS NORMAL	3,50 €	
TARIFS REDUIT	3,00 €	
CARNET DE 10 ENTREES Validité 1 an tarif normal	28,00 €	
CARNET DE 10 ENTRES Validitié 1 an tarif réduit	18,00 €	
ABONNEMENT SEMESTRIEL		
TARIFS NORMAL	80,00 €	
TARIF REDUIT	70,00 €	
ABONNEMENT ANNUEL		
TARIFS NORMAL	140,00 €	
TARIF REDUIT	120,00 €	

Tarifs réduits : Jeunes jusqu'à 16 ans Etudiants Personnes de + 65 ans Personnes handicapées, Chômeurs, demandeurs d'emploi allocataires du RMI, Familles nombreuses

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 083-218300614-20260625-111-DE

2.6.3 Base nautique de Fréjus Marc Modena

TARIFS STAGES			
Catégorie		18 ans et moins	Plus de 18 ans
Pti Mouss' (5 séances de 2h30)*	Fréjusien	85,00 €	
	Non fréjusien	110,00 €	
FUSION* (5 séances de 3 heures)	Fréjusien	85,00 €	
	Non fréjusien	110,00 €	
WING FOIL* (3 séances de 2h30)	Fréjusien	195,00 €	225,00 €
	Non fréjusien	225,00 €	265,00 €
OPTIMIST (de 8 à 14 ans) (5 séances de 3 heures)*	Fréjusien	85,00 €	
	Non fréjusien	110,00 €	
CATAMARAN-FUSION enfant (de 10 à 14 ans) (5x3 heures)*	Fréjusien	110,00 €	
	Non fréjusien	125,00 €	
CATAMARAN enfant (de 10 à 14 ans) (5x3 heures)*	Fréjusien	110,00 €	
	Non fréjusien	125,00 €	
DERIVEUR (14 ans et plus de 50 kg) (5x3 heures)*	Fréjusien	100,00 €	110,00 €
	Non fréjusien	130,00 €	150,00 €
PLANCHE A VOILE (dès 10 ans)* (5 séances de 2 heures)	Fréjusien	85,00 €	125,00 €
	Non fréjusien	110,00 €	155,00 €
CATAMARAN adulte (à partir de 14 ans) (5x3 heures)*	Fréjusien	110,00 €	135,00 €
	Non fréjusien	125,00 €	155,00 €
Stage multi-support (enfants de 8 à 10 ans) * 5x 3h (paddle, ludic, dériveur, catamaran ou le kayak)	Fréjusien	85,00 €	
	Non fréjusien	110,00 €	
* La licence est comprise dans le premier stage et sera déduite du tarif pour le second stage			
Voile à l'année (licenses incluses)	Fréjusien	119,00 €	189,00 €
	Non fréjusien	139,00 €	209,00 €

TARIFS GROUPES KAYAK/ PADDLE/ LUDIC		
Catégorie	18 ans et moins	Plus de 18 ans
Fréjusien (3h)	12 €/pers	15 €/pers
Non fréjusien (3h)	15 €/pers	19 €/pers
Forfait activité 1h30 KAYAK/ PADDLE	10 €/personne	
Découverte Catamaran (3h)	20€/pers	25€/pers

TARIFS COURS PARTICULIERS					
Catégorie		1 heure		l'heure supplémentaire	
		Fréjusien*	Non fréjusien	Fréjusien	Non fréjusien
STAND UP PADDLE KAYAK	1 personne	40,00 €	55,00 €	35,00 €	50,00 €
	2 personnes	50,00 €	65,00 €	40,00 €	55,00 €
PLANCHE A VOILE	1 personne	40,00 €	55,00 €	35,00 €	50,00 €
	2 personnes	50,00 €	65,00 €	40,00 €	55,00 €
OPTIMIST	1 personne	40,00 €	55,00 €	35,00 €	50,00 €
	2 personnes	50,00 €	65,00 €	40,00 €	55,00 €
CATAMARAN/DERIVEUR	1 personne	60,00 €	75,00 €	50,00 €	65,00 €
	2 personnes	80,00 €	95,00 €	60,00 €	75,00 €
WING FOIL (cours de 1h30)	1 personne	115,00 €	135,00 €		
	2 personnes	155,00 €	180,00 €		

TARIFS LOCATION				
Catégorie	1 heure	l'heure supplémentaire	Forfait 5 heures	Happy Hour
KAYAK / PADDLE	15,00 €	13,00 €	60,00 €	1h30 de navigation au prix d'1 heure ou 1 loué = 1 offert
PLANCHE A VOILE	20,00 €	16,00 €	80,00 €	1h30 de navigation au prix d'1
FUN BOARD	30,00 €	25,00 €		
CATAMARAN/DERIVEUR	40,00 €	35,00 €		1h30 de navigation au prix d'1 heure

TARIFS SORTIES BATEAU COLLECTIF	
PRIVATISATION DU BATEAU DEMI-JOURNEE AVEC SKIPPER (max. 6 pers.)	100,00 €/groupe

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 083-218300614-20260625-111-DE

TARIFS VOILE LIBRE TOUS SUPPORTS (sauf juillet et août autonomie complète)	
Catégorie	Tarif annuel
JEUNE (moins de 18 ans)	350,00 €
ADULTE (18 ans et plus)	430,00 €

TARIFS EMPLACEMENTS EXTERIEURS			
Catégorie	TARIFS		
	Semaine	Mois	Année
CATAMARAN	80,00 €	240,00 €	470,00 €
DERIVEUR	50,00 €	160,00 €	300,00 €
PLANCHE A VOILE / KAYAK	30,00 €	90,00 €	200,00 €

TARIFS EMPLACEMENTS INTERIEURS				
Catégorie		TARIFS		
GRAND CASIER	Semaine	Par Mois de Mai à Octobre	Basse saison 6 mois de Novembre à Avril	Année
	70,00 €	220,00 €	210,00 €	420,00 €

TARIFS STAGES TECHNIQUES		
Stage	Tarif fréjusien	Tarif non fréjusien
Niveau 4/5 fédéral	50,00 €	70,00 €
CQP Initiateur Voile stage théorique	235,00 €	255,00 €
CQP Initiateur Voile stage pratique	100,00 €	120,00 €

Tarifs Jeunesse						
CLUB ADOS ANNEE SCOLAIRE		PERIODES	CLUB ADOS VACANCES ESTIVALES			
MERCREDIS ET SAMEDIS			SEMAINE 1	SEMAINE 2	SEMAINE 3	SEMAINE 4
Septembre	50,00 €	TOUSSAINT	10,00 €	10,00 €		
Octobre	45,00 €	NOEL	10,00 €			
Novembre	40,00 €	HIVER	10,00 €	10,00 €		
Décembre	35,00 €	PRINTEMPS	10,00 €	10,00 €		
Janvier	30,00 €	JUILLET	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Février	25,00 €	AOUT	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Mars	20,00 €					
Avril	15,00 €					
Mai	10,00 €					
Juin	5,00 €					

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 083-218300614-20260625-111-DE

3. DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

3.1 Gestion du domaine public - Concessionnaires

1) La formule de calcul pour les chantiers sur le réseau de distribution d'électricité

La redevance due à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant : PR'D = PRD / 5

Où :

2) La formule de calcul pour les chantiers sur le réseau de transport d'électricité

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de transport d'électricité est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant : PR'T = 0,70 euros x LT

Où :

PR'T, exprimé en euros, correspond au montant plafond de redevance due par le gestionnaire du réseau de transport, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux.

LT représente la longueur, exprimée en mètres, des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal, et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

3) La formule de calcul pour les chantiers sur le réseau de distribution et de transport de gaz

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution publique de gaz est appelée à être fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant : PR' = 0,70 euros x L

Où :

PR', exprimé en euros, correspond au plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine.

L représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Modes de calcul des redevances d'occupation du domaine public pour chantiers provisoires	
Pour un chantier sur le réseau de distribution d'électricité	PR'D=PRD/5 où PRD est le plafond de la redevance de voirie due par le distributeur
Pour un chantier sur le réseau de transport d'électricité	PR'T =0,70 x LT où LT représente la longueur, en mètres, des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.
Pour un chantier sur le réseau de transport de gaz	PR' =0,70 x L où L représente la longueur, en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.
Pour un chantier sur le réseau de distribution de gaz	PR = (0,035 x L) + 100 euros ; Où : PR est le plafond de redevance due par l'occupant du domaine ; L représente la longueur des canalisations sur le domaine public exprimée en mètres ; 100 euros représente un terme fixe

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 083-218300614-20260625-111-DE

CHANTIERS			
OBJET DES AUTORISATIONS DE VOIRIE OU DE STATIONNEMENT	UNITES DE BASE	UNITES DE TEMPS	TAUX (Pour les droits à titre indicatif)
Echafaudages	m²	semaine	15
Dépôts de matériaux	m²	semaine	15
Palissade de protection/barrières pour fêtes et chantiers/étals	ml	semaine	5
Petits Engins de levage, nacelles, monte-charges treuils	unité	jour	50
Gros Engins de levage, grue automotrice, semi-remorque, sans neutralisation de circulation	m²	jour	15
Gros Engins de levage, grue automotrice, semi-remorque avec neutralisation de circulation	forfait	jour	1 000
Appareils de gâchage du mortier mortier	unité	jour	5
Toupie béton, pompe à béton	forfait	jour	200
Baraques de chantier	unité	semaine	100
Bennes à gravats	unité	jour	50
OCCUPATION DE VOIRIE			
EDPM (engins de déplacement personnel motorisés) et VAE (vélo à assitance électrique)	La redevance se compose d'une part fixe de 150 € HT par vélo déployé et par an, ainsi que d'une part variable correspondant à 1 % du chiffre d'affaires (du territoire de Fréjus). Le dispositif « Pass Estérel » est maintenu : il permet aux locaux de bénéficier de l'absence de frais de déblocage des vélos ainsi que de 60 minutes d'utilisation offertes chaque mois.		
Locaux bâtis nus à vocation économique	m²	an	Redevance de 315 € TTC pouvant être révisée annuellement. Applicable

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 083-218300614-20260625-111-DE

3.2 Association – Animations - Proximité

1° - Conditions tarifaires :

L'ensemble des espaces et matériels sont mis à disposition à titre gracieux pour les organismes suivants :

. Associations fréjusiennes qui concourent à la satisfaction d'un intérêt public local et dont l'entrée du public reste gratuite (aucun droit d'entrée ne peut être appliqué aux spectateurs), exonération également pour les associations fréjusiennes dont l'entrée réservée aux adhérents,

. Etablissements scolaires et établissements d'enseignement supérieur ou spécialisés,

. Etablissements publics locaux (CCAS, Office de Tourisme, école de musique...) de Fréjus,

. Organismes publics (Autorités de Police, de sécurité et de prévention, administrations militaires...) avec ou non un droit d'entrée appliqué (utilité publique),

. Associations syndicales de lotissement de Fréjus gérées bénévolement,

. Artistes et artisans du Circuit des métiers d'Art de Fréjus,

La gratuité ne s'applique pas pour les cas suivants :

. Etablissements listés ci-dessus, qui applique un droit d'entrée à leur manifestation,

. Etablissements listés ci-dessus, qui réserve une salle municipale et annule leur réservation soit sans prévenir préalablement soit en prévenant moins de 72 h avant.

Pour tout organisme, les conditions tarifaires ci-dessous seront appliquées.

Pour l'installation du materiel loué, un tarif de 90 € sera appliqué.

Dans le cas où la commune serait amenée à louer du matériel auprès d'un tiers pour répondre à une demande spécifique d'un utilisateur (décision à la discrétion de la commune), les frais afférents à cette location seront entièrement répercutés sur ce dernier.

2° - Caution :

Pour la mise à disposition ponctuelle du lieu et du matériel, deux chèques de caution (à l'ordre de la régie de location) pourraient être réclamés aux montants

. Pour le prêt de matériel et la mise à disposition du lieu : 500 €,

. Pour le ménage : 300 €.

Les cautions seront restituées si le matériel rendu est conforme et si le lieu est propre et non dégradé.

Dans le cas contraire, les cautions seront encaissées dans les conditions suivantes :

. En cas de matériel perdu ou détérioré, la caution sera encaissée ou complétée au tarif

. Chaise : 25 €,

. Table : 200 €,

. Matériel scénique : prix à l'unité du neuf moins 20 % de vétusté.

. En cas d'espace dégradé, la caution sera encaissée jusqu'à une évaluation précise du coût des travaux pour la remise en état des lieux.

. En cas de nettoyage non assuré ou insuffisamment effectué, la caution de 300 € sera aussi encaissée.

TARIFICATION			
CATEGORIES	TARIFS		
	½ Journée jusqu'à 4h	Journée	sup. à 4h
LOCATION DES SALLES			
FREJUS PLAGE - LE SEXTANT - 152 m²	180,00 €	360,00 €	
BUREAU MUNICIPAL DE LA GABELLE - SALLE TASSAN - 38 m²	50,00 €	100,00 €	
MAISON DE QUARTIER DE LA TOUR DE MARE			
Salle Madron - 178 m²	180,00 €	360,00 €	
Salle du bas n° 22 - 43 m²	90,00 €	180,00 €	
Salle du haut n° 8 - 23 m²	90,00 €	180,00 €	
AGACHON - SALLE PREVERT - 115 m²	110,00 €	220,00 €	
CAIS - SALLE JEAN DUCONSEIL - 80 m²	110,00 €	220,00 €	
SALLE PALATIN - 210 m²	90,00 €	180,00 €	
SAINT-AYGULF - SALLE CHARLES DENIS			
CHARLES DENIS 1 - 192 m²	180,00 €	360,00 €	
CHARLES DENIS 2 - 150 m²	180,00 €	360,00 €	
ESPACE MUNICIPAL DE PORT FREJUS - BATEAU - 288 m²	180,00 €	360,00 €	
SALLE POLYVALENTE DE ST JEAN DE CANNES - 90 m²	90,00 €	180,00 €	
MAISON ASSOCIATIONS AUZERAU - SALLE COMMUNE - 35 m²	90,00 €	180,00 €	
BASE NATURE - MAISON DE L'EMPLOI - SALLE HORIZON - 43 m²	90,00 €	180,00 €	
MAISON ASSOCIATIONS BASE NATURE - SALLE COMMUNE - 25 m²	50,00 €	100,00 €	
LOCATION DU THEATRE ROMAIN			
THEATRE ROMAIN	1 500,00 €		
LOCATION DE L'AMPHITHEATRE ROMAIN			
AMPHITHEATRE ROMAIN	Tarification du 1er juin au 31 août 4 000,00 € / Tarification du 1er septembre au 31 mai 1500,00 €		
LOCATION SALON TYPE T (vente au déballage inclus)			
AMPHITHEATRE ROMAIN	4 500,00 €		
ESPACE CAQUOT	5 000,00 €		

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 083-218300614-20260625-111-DE

3.3 Utilisation des installations municipales par des travailleurs indépendants ou assimilés (cours/leçons particulières en semaine)

LOCATION DES SALLES	
Lieu	Tarifs
	A l'heure
LE SEXTANT	
Grande salle (capacité de 200 places)	15 €
MAISON DE QUARTIER DE LA TOUR DE MARE	
Grande salle de réunion (salle Madron)	15 €
Salle du bas (n°22)	11 €
SALLE PALATIN	11 €
SALLE CHARLES DENIS (salles 1 et 2)	15 €
ESPACE MUNICIPAL DE PORT FREJUS	15 €
SALLE POLYVALENTE DE ST JEAN DE CANNES	15 €

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 083-218300614-20260625-111-DE

3.4 LOCATION DE MATERIEL ELECTRIQUE / SON ET LUMIERE

CARACTERISTIQUES			TARIFS
VUE	DENOMINATION		A L'UNITE
	SONO AUTONOME (enceinte + micro)		150,00 €
	REGIE SON (Enceintes, console, micro, câblage)		220,00 €
	PROJECTEUR		30,00 €
	BLOC PUISSANCE DMX		50,00 €
	CONSOLE DMX 512		80,00 €
	LASER DISCO		18,00 €
	PASSAGE CÂBLE / ml		10,00 €
	VIDEO PROJECTEUR + ECRAN		110,00 €
	TENTE REGIE (pas de location)		100,00 €
	COFFRET 16A	DE 1 A 3 COFFRETS	55,00 €
	COFFRET 32A		65,00 €
	COFFRET 63A		85,00 €
	COFFRET 125A		120,00 €
	COFFRET 16A	AU DELA DE 3 COFFRETS	95,00 €
	COFFRET 32A		120,00 €
	COFFRET 63A		160,00 €
	COFFRET 125A		260,00 €
	COFFRET 250A		300,00 €
	AMPERAGE		1,00 €

Nbre Astreinte : X 160 Nbre de jour : X 50

Nbre Heures Supplémentaires Nle/Nuit/D/JF : X 30 Coût en Euros

Nbre Heures Récupérées

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 083-218300614-20260625-111-DE

3.5 LOCATION DE MATERIEL

CARACTERISTIQUES			
VUE	DENOMINATION	A L'UNITE/ jour	AU FORFAIT
	TABLE EN BOIS	5,00 €	
	TABLE EN PLASTIQUE	10,00 €	
	CHAISE	1,00 €	
	SCENE / m²	5,00 €	
	SCENE COUVERTE		700,00 €
	PRATICABLES 2x1	5,00 €	
	GRILLES CADDIE	3,00 €	
	BARNUM	100,00 €	
	TENTES 8x4 COQUILLE D'ŒUF		200,00 €
	PANNEAUX D'EXPOSITION 2x1,20	3,00 €	
	PLANCHER / m²	5,00 €	
	BARRIERE TYPE VAUBAN	1,00 €	
	BARRIERE PLASTIQUE	1,00 €	
	PUPITRE	5,00 €	
	TRIBUNE		300,00 €
	POTELET	5,00 €	
	TAPIS (DALLE DE 2x1M)	1,00 €	
	BARRIERE HERAS	5,00 €	
	CRASH BARRIERES	5,00 €	
	CAISSON D'ORDURES MENAGERES DE 10 A 15 M³		100,00 €
	RING DE BOXE		600,00 €
	TATAMIS (2x1M)		10,00 €
	PLOT BETON	20 €	
	MAT ECLAIRAGE	10 €	